



SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RAPPORT ANNUEL 2021

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

Territoires visés :

MRC du Domaine-du-Roy

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

MRC de Maria-Chapdelaine

N°	Mesures	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 1	Maintenir la quantité de matières résiduelles éliminées à une moyenne égale et/ou inférieure à 399/kg/hab./an.	Action 1 Informer, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles, sur la performance territoriale des MRC et sur la somme qu'elles reçoivent de la redevance à l'élimination.	Action 1 En continu	Action 1 • 16,07 % de rejets au centre de tri. • Tonnage au LET : 48 459 tonnes. • Valorisation au centre de tri : 10 667 tonnes. • Valorisation aux écocentres : 21 441 tonnes. • Redevances : 1 150 901 \$. • Enfouissement : 444 kg/habitant.	
		Action 2 Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.	Action 2 En continu	Action 2 Voir les actions 4 et 5.	
		Action 3 Implanter un mécanisme de caractérisation récurrent des matières résiduelles enfouies aidant à préciser les stratégies nécessaires à leur détournement (étude de caractérisation).	Action 3 2017	Action 3 Une caractérisation des déchets et des matières recyclables dans les secteurs résidentiels et ICI s'est effectuée de 2015 à 2017 dans les trois MRC. Les résultats obtenus : • 34 % de matières organiques; • 24 % de matières non récupérables; • 37% de matières récupérables; • 5 % de matières d'écocentres et autres. La caractérisation des rejets d'écocentres a été effectuée en 2018-2019 dans 6 écocentres. Les résultats obtenus : • 36,74 % de matériaux de CRD;	Action 3 La prochaine caractérisation des matières résiduelles pour les secteurs résidentiels et ICI est prévue en 2022 et la caractérisation pour les rejets d'écocentres en 2025.

N°	Mesures	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
				• 1,25 % d'encombrants métalliques; • 43,41 % d'encombrants non métalliques; • 0,42 % de résidus dangereux; • 2,61 % de matières recyclables visées par la collecte sélective; • 4,4 % de matières organiques; • 10,21 % de résidus ultimes.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 2	Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et réduction des déchets.	Action 4 Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basées sur la hiérarchie des 3RV à travers les médias régionaux, les réseaux sociaux, les visites dans les écoles et autres.	Action 4 En continu	Actions 4 et 5 • 4 273 abonnés sur la page Facebook de la RMR. • 2 998 abonnés sur la page Facebook monbacbrun. • 11 communiqués de presse. • 255 mentions et articles de presse. • Près de 10 campagnes publicitaires (changement jour de collecte, conteneurs de chasse, campagne MO, SQRD, écocentres, boues de fosses septiques, sondage RMR). • 143 subventions (65 enfants, 78 adultes) produits d'hygiène durables. • 6 438 kg de piles récupérées dans les écoles. • 2 809 élèves sensibilisés via les activités d'Éducation relative à l'environnement du programme Pour une ERE solidaire.	Actions 4 et 5 280 abonnés de plus qu'en 2020 sur la page RMR. Augmentation de 7 %. 579 abonnés de plus qu'en 2020 sur la page Mon bac brun. Augmentation de 24 %.
		Action 5 Poursuivre le programme de sensibilisation en milieu scolaire et le programme jeunesse de la Régie.	Action 5 En continu		
		Action 6 Diffuser de l'information sur la gestion des matières résiduelles pour les ICI.	Action 6 En continu	Action 6 • Service-conseil en continu chez les ICI (approximativement 150 par année). • Optimisation de la section ICI de notre site Internet. • Nouveau dépliant pour notre service conseil. • 11 infolettres envoyées aux municipalités les informant des divers services et GMR de la RMR.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 7 Développer un modèle de politique de gestion des matières résiduelles pour les organisations municipales et les encourager à l'adopter.	Action 7 2018	Action 7 Non débutée.	
		Action 8 Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de tenue d'évènements publics.	Action 8 2018	Action 8 • Une politique de dons et commandites a été mise à la disposition des municipalités et organismes divers sur le territoire. Aucun évènement n'a bénéficié d'une commandite en argent en 2021. • Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage est offert pour les divers évènements et festivals du Lac-Saint-Jean. Aucun évènement n'a eu lieu en 2021.	Action 8 Une subvention a été accordée à la MRC du Domaine-du-Roy pour l'achat de vaisselle réutilisable qui peut être empruntée par les citoyens(nes) lors d'organisation d'activités et évènements.
		Action 9 Effectuer l'inventaire des aires publiques desservies par des équipements de collecte, identifier les lieux qu'ils restent à desservir et évaluer leur implantation avec la participation des municipalités locales.	Action 9 2018	Action 9 • En 2017, la RMR a octroyé le mandat à la Société de gestion environnementale (SGE) pour faire le portrait des aires publiques dans les municipalités et faire des recommandations. • 14 municipalités des trois MRC ont été approchées par la SGE.	Action 9 Le programme de récupération hors foyer est maintenant terminé.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 10 Diffuser les « bons coups » des municipalités et ICI à travers divers outils de communication.	Action 10 2017	Action 10 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2021.	
		Action 11 Favoriser la participation des ICI au programme ICI ON RECYCLE! et aux autres programmes de RECYC-QUÉBEC.	Action 11 2016	Action 11 Les programmes de subvention offerts par RECY-QUÉBEC ont été diffusés dans une infolettre aux municipalités afin d'en faire la promotion auprès de leurs ICI.	Action 11 La RMR a reçu sa certification niveau Performance en 2021 et sert d'exemple pour les autres ICI.
		Action 12 Bonifier les programmes d'information, sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD.	Action 12 En continu	Action 12 • Près de 10 campagnes publicitaires (changement de jour de collecte, conteneurs de chasse, campagne MO, SQRD, écocentres, boues de fosses septiques, sondage RMR). • Nouveau dépliant pour service-conseil ICI. • Optimisation de notre site Internet pour la section ICI. • Afin d'augmenter la présence terrain pour sensibiliser les différentes clientèles, un poste à temps plein d'agent de sensibilisation sera créé en 2022. • La mise en place de la collecte des matières organiques a débuté, dans les ICI, à l'automne 2022.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 3	Récupérer 70 % du papier et du carton, du verre et du métal (VPM) en provenance du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions.	Action 13 Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement interdisant ces deux matières recyclables dans les ordures ménagères.	Action 13 Lorsque règlement national en vigueur	Action 13 Suspendue.	
		Action 14 Bonifier les activités de communication afin d'atteindre la clientèle qui ne participe pas au recyclage.	Action 14 2017	Action 14 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2021.	
		Action 15 Mettre en place une stratégie ciblant les multilogements et les foyers de personnes âgées pour améliorer leur participation (ex. : ISÉ, service-conseil et équipements particuliers).	Action 15 2017	Action 15 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2021.	
		Action 16 Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective au moyen de mesures particulières et adaptées (ISÉ, Escouade bleue, etc.) et évaluer sa performance.	Action 16 Annuelle	Action 16 • 4 273 abonnés sur la page Facebook de la RMR. • 2 998 abonnés sur la page Facebook monbacbrun. • 11 communiqués de presse. • 255 mentions et articles de presse. • Près de 10 campagnes publicitaires (changement de jour de collecte, conteneurs de chasse, collecte du	Action 16 280 abonnés de plus qu'en 2020 sur la page RMR. Augmentation de 7 %. 579 abonnés de plus qu'en 2020 sur la page Mon bac brun. Augmentation de 24 %.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
				24 juin, campagne MO, SQRD et écocentres). • Campagne d'inspection de bacs bleus et bruns en mai 2021 pour sensibiliser les citoyens aux matières acceptées et refusées. 242 bacs ont été inspectés. 197,17 \$ la porte.	
		Action 17 Maintenir le Programme « Une porte, un bac ».	Action 17 Annuelle	Action 17 Distribution de 1 233 bacs de recyclage et 455 bacs pour les matières organiques.	
		Action 18 Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant les ICI du territoire à participer à un programme de collecte sélective.	Action 18 Lorsque règlement national en vigueur	Action 18 Suspendue.	
		Action 19 Évaluer la possibilité que le service-conseil de la Régie auprès des ICI soit réorienté vers des clientèles cibles telles que : les restaurateurs (pour le PVM), les campings et les gros générateurs.	Action 19 2017	Action 19 Mise en place du service de collecte des matières organiques dans les campings municipaux en mai 2021.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 20 Évaluer la possibilité de développer un programme de collecte sélective adapté aux grands événements (festival, souper dans les rues, etc.).	Action 20 2018	Action 20 Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage est offert pour les divers événements et festivals du Lac-Saint-Jean.	Action 20 Aucun événement n'a eu lieu en 2021.
		Action 21 Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte sélective en étudiant la possibilité d'imposer une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.	Action 21 2020	Action 21 Après évaluation, cette action ne sera pas mise en place. L'augmentation des redevances à l'enfouissement et la tarification incitative pour participer à la collecte des matières organiques et du recyclage est jugée suffisante.	
		Action 22 Élaborer un plan de communication favorisant les ICI dans leur engagement versus la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.	Action 22 2017	Action 22 Début du service de collecte des matières organiques dans les ICI au mois de novembre 2021. Une optimisation du recyclage est offerte via le service-conseil au moment des rencontres avec les ICI. Optimisation de la section ICI du site Internet et développement d'outils spécifiques pour faciliter la gestion des matières résiduelles (affiche avec ABC des bacs, autocollants avec matières acceptées dans le bac brun).	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 23 Continuer les efforts avec les agriculteurs concernant les plastiques.	Action 23 En continu	Action 23 La sensibilisation auprès des producteurs agricoles est effectuée directement dans les écocentres.	
		Action 24 Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières à la collecte sélective selon les débouchés possibles.	Action 24 En continu	Action 24 Un employé de la RMR veille à l'évolution des marchés et aux nouveaux débouchés des matières en continu.	
		Action 25 Évaluer la mise en place de projet pour améliorer le tri des matières au centre de tri, lorsque viable (ex. : plastiques souples de type emplettes).	Action 25 En continu	Action 25 L'optimisation du centre de tri est prévue au cours des prochaines années. L'objectif est d'améliorer le tri et la qualité de la matière sortante. • Centre de tri : 115 kg/hab.	
		Action 26 Poursuivre la récupération du PSE dans les écocentres de la Régie.	Action 26 Maintien	Action 26 • 34,25 tonnes de PSE récupérées.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 27 Effectuer une veille de l'évolution des démarches visant à résoudre la problématique du recyclage du verre au Québec et se positionner relativement à la consigne.	Action 27 En continu	Action 27 Un total de 4 900 tonnes de verre a été utilisé comme matériel de recouvrement au lieu d'enfouissement technique (LET).	
		Action 28 Analyser les projets à valeur ajoutée concernant le recyclage et la valorisation locale (ex. : dalle écologique).	Action 28 En continu	Action 28 • 382 tonnes ont été amassées dans les écocentres d'Alma, d'Hébertville et de Roberval et transformées en additif pour le sol par une entreprise régionale. • 6 183 unités de matelas et sommiers ont été amassées dans les écocentres et démantelées par une entreprise régionale qui les transforme, entre autres, en banc de parc. • 5 160 encombrants réfrigérés ont été traités par une entreprise régionale afin de capter les halocarbures et la mousse isolante.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 4	Recycler 100 % des matières organiques générées par le secteur résidentiel et ICI.	Action 29 Favoriser le respect du bannissement de l'élimination des matières organiques annoncé par le gouvernement en adoptant un règlement.	Action 29 Lorsque règlement national en vigueur	Action 29 En attente du règlement national.	
		Action 30 Mettre en place un plan de communication régional pour informer les citoyens et ICI des avantages du recyclage des matières organiques, des modalités de la collecte ainsi que des modes de recyclage de cette matière.	Action 30 2017-2019	Action 30 Une campagne de sensibilisation pour le déploiement du service de collecte des matières organiques en collaboration avec la MRC du Fjord a été mise en place tout au long de l'année 2020 afin d'informer la population et de favoriser la participation : • Publications Facebook; • Infolettres; • Capsules vidéo; • Encarts dans les bacs de cuisine; • Journaux et radios; • Reportages télévisuels; • Porte-paroles; • Etc.	Action 30 Le déploiement du service de collecte de matières organiques dans le secteur résidentiel a été effectué en automne 2020. Toutes les résidences unifamiliales, les multilogements, les résidences de personnes âgées ainsi que les secteurs de villégiature ont reçu des bacs bruns selon la politique de desserte établie.
		Action 31 Planifier la construction d'infrastructures de traitement des matières organiques d'une capacité suffisante pour traiter l'ensemble des matières organiques du territoire de planification en considérant l'acceptabilité sociale.	Action 31 2016-2019	Action 31 La plateforme de Dolbeau-Mistassini est en opération depuis le 5 octobre 2020. La plateforme d'Hébertville-Station est en opération depuis le 16 août 2021.	Action 31 Quantité totale traitée en 2021 : Dolbeau-Mistassini : 5 535,4 tonnes; Hébertville-Station : 1 483,6 tonnes. Total : 7 019 tonnes.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Réaliser dès 2016 un dépistage auprès de sites existants de compostage pour suivre d'éventuels risques de propagation d'insectes et de pathogènes notamment près des bleuetières.			
		Action 32 Planifier l'achat de bacs bruns pour le résidentiel adapté au territoire et prévoir une collecte intégrée pour les petits ICI. Prévoir aussi un mode de collecte pour les plus gros ICI (bacs et conteneurs bruns).	Action 32 2016-2019	Action 32 47 017 bacs bruns de 240 litres et 54 684 mini-bacs de cuisine de 7 litres ont été distribués dans les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean et dans la communauté de Mashteuiatsh. Le mode de collecte pour les ICI est en cours d'analyse.	Action 32 La collecte des matières organiques a débuté le 19 octobre 2020.
		Action 33 Favoriser le développement de projet communautaire (jardin et compostage communautaires, compostage de quartier, etc.), lorsqu'applicable.	Action 33 2016-2019	Action 33 En cours d'analyse.	
		Action 34 Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques (ISÉ, service-conseil, programmes adaptés, équipements particuliers, etc.).	Action 34 2020	Action 34 Le déploiement du service de collecte chez les ICI a commencé à l'automne 2021. Un accompagnement personnalisé pour l'implantation du service est offert et des outils spécifiques ont été réalisés.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 35 Publiciser des conseils et fournir un accompagnement aux usagers afin de réduire les inconvénients reliés à la collecte des matières organiques.	Action 35 2020	Action 35 Une campagne de sensibilisation a été mise en place afin d’informer et d’accompagner la population à adopter de bonnes pratiques. Plusieurs trucs et astuces ont été diffusés sur les médias sociaux, infolettres, radios, journaux, sites Internet : • Odeurs; • Bac gelé en hiver; • Avantages du bac brun; • Utilisation du bac de cuisine.	
		Action 36 Sensibiliser les locataires d’immeubles multilogements à l’utilisation du service de collecte des matières organiques.	Action 36 2019-2020	Action 36 Les locataires de multilogements ont été inclus dans la campagne de sensibilisation 2021 lors du déploiement du service de collecte des matières organiques. Aucune intervention ciblée n’a été effectuée en 2021.	
		Action 37 Effectuer un suivi des taux de récupération des matières organiques.	Action 37 En continu	Action 37 7 019 tonnes/108 765 hab. = 65 kg/hab./an.	Action 37 Suite à l’implantation de la collecte des matières organiques à l’automne 2020, une caractérisation est prévue en 2022 pour les matières résiduelles provenant de la collecte sélective.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 38 Favoriser la valorisation locale et régionale du compost produit par la Régie.	Action 38 2020	Action 38 Les premiers gisements de compost seront disponibles à l'été 2022.	
		Action 39 Offrir des services-conseils aux ICI et analyser la possibilité de développer des programmes pour les gros générateurs tels que les restaurateurs, les cafétérias, les hôpitaux, etc.	Action 39 2020	Action 39 Le déploiement du service de collecte chez les ICI a commencé à l'automne 2021. Un accompagnement personnalisé pour l'implantation du service est offert et des outils spécifiques ont été réalisés.	
		Action 40 Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte des matières organiques, en étudiant la possibilité d'imposer une tarification et/ou une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.	Action 40 2020	Action 40 Le service de collecte des matières organiques dans les ICI a débuté en novembre 2021. Une tarification incitative est offerte pour encourager les ICI à mettre en place le service. Aussi, des bacs bruns sont offerts gratuitement jusqu'à un maximum de 8.	
		Action 41 Impliquer les municipalités locales membres de la Régie pour implanter la gestion de cette matière (plan de gestion des matières résiduelles interne pour les municipalités).	Action 41 2020	Action 41 Les installations municipales sont incluses dans le plan de déploiement du service de collecte des matières organiques qui a débuté en novembre 2021.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 5	S'assurer que les générateurs valorisent les boues provenant des secteurs municipaux et agroalimentaires lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.	Action 42 Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues municipales valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	Action 42 2017	Action 42 Non débutée.	
		Action 43 Sensibiliser les ICI à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues agroalimentaires valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	Action 43 2018	Action 43 Non débutée.	
		Action 44 Promouvoir par des actions de communication ciblées la valorisation des boues d'épuration municipales si leur qualité physico-chimique le permet.	Action 44 En continu	Action 44 Non débutée.	
		Action 45 Évaluer les scénarios applicables et leur mise en œuvre concernant la valorisation des boues municipales et des boues agroalimentaires, si les générateurs de ces secteurs n'assument pas cette valorisation.	Action 45 2020	Action 45 Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 6	Valoriser 70 % des CRD et 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales.	Action 46 Proposer l'adoption d'un règlement municipal interdisant l'élimination du bois.	Action 46 Lorsque règlement national en vigueur	Action 46 En attente du règlement national.	
		Action 47 Évaluer avec le milieu la pertinence d'élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales.	Action 47 2018	Action 47 Un document interne contenant des références sur les manières de se départir de diverses matières telles que les CRD ou autres matières spécifiques en région a été conçu.	Action 47 Les informations sont transmises verbalement ou par courriel lorsque c'est nécessaire.
		Action 48 Tenir des rencontres annuelles avec les intervenants dans le domaine de CRD afin de se tenir informé du développement régional de cette filière.	Action 48 2018	Action 48 Non débutée.	
		Action 49 Faire connaître aux ICI et CRD les objectifs de la Politique ainsi que ceux du PGMR régional.	Action 49 2019	Action 49 Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 50 Analyser la faisabilité d'élargir l'accès des écocentres aux entrepreneurs en construction.	Action 50 2018	Action 50 Les entrepreneurs produisant du CRD ont accès aux écocentres pour 10 m ³ au coût de 10,00 \$/m ³ .	
		Action 51 Acquérir des connaissances concernant la deuxième transformation du bois.	Action 51 2019	Action 51 Non débutée.	
		Action 52 Réaliser une analyse de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri de CRD (plateforme de tri de CRD).	Action 52 2020	Action 52 Non débutée.	
		Action 53 Évaluer la possibilité d'interdire au LET d'Hébertville-Station l'enfouissement du gypse et de développer une filière pour sa valorisation (éviter les problèmes d'odeurs).	Action 53 2020	Action 53 Aucune interdiction, cependant nous limitons au maximum l'enfouissement du gypse (la filière de détournement de la matière et de valorisation est promue).	Action 53 Pas de données officielles sur les tonnages, car ce sont de petites quantités mélangées sporadiquement dans d'autres matières à l'arrivée au LET. Pas de voyage constitué exclusivement de gypse. Si envoi massif de gypse, référence à Gypse du Fjord pour valorisation.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 54 Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bois.	Action 54 2019	Action 54 5 rencontres avec Produits forestiers Résolu pour évaluer les opportunités de valorisation aux usines de Dolbeau-Mistassini et Saint-Félicien.	
		Action 55 Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de bois dans les devis de construction des infrastructures municipales.	Action 55 Lorsque règlement national en vigueur	Action 55 En attente du règlement national.	
		Action 56 Évaluer la possibilité d'introduire des mesures réglementaires coercitives lors de l'émission des permis de CRD afin de favoriser le tri à la source, directement sur les chantiers.	Action 56 Lorsque règlement national en vigueur	Action 56 En attente du règlement national.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 7	Récupérer et valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	Action 57 Analyser la possibilité d'instaurer une obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'émission des permis de construction et de démolition.	Action 57 2019	Action 57 Non débutée.	
		Action 58 Recommander aux municipalités d'inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans leur devis de construction d'infrastructures.	Action 58 2019	Action 58 Non débutée.	
		Action 59 Acquérir des connaissances sur les quantités générées par les municipalités membres de la Régie (agrégats, balayures de rue, etc.).	Action 59 2018	Action 59 En cours.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 8	Maintenir l'accès aux écocentres pour les encombrants, RDD et le matériel électronique et s'adapter aux nouvelles responsabilités élargies des producteurs.	Action 60 Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des endroits pour la récupération de ces matières visées.	Action 60 2017	Action 60 La promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de la REP est effectuée en continu lors de demandes d'information des citoyens et des ICI. Elle est également faite auprès de citoyens utilisateurs des écocentres. Plusieurs ICI offrent également des points de dépôts.	
		Action 61 Poursuivre l'offre de dépôts des encombrants, RDD et produits électroniques dans les écocentres.	Action 61 En continu	Action 61 Les citoyens peuvent aller porter leurs encombrants, RDD et produits électroniques aux écocentres durant les heures d'ouverture.	
		Action 62 Évaluer les scénarios possibles et mettre en œuvre un programme de gestion par la Régie des halocarbures dans les écocentres.	Action 62 2017	Action 62 La création d'une REP avec GoRecycle permet de diminuer les coûts de gestion de la Régie pour cette matière.	Action 62 5 160 (unités) encombrants réfrigérés provenant des écocentres ont été traités en 2021.
		Action 63 Faire un suivi systématique de l'implantation en continu de nouvelles REP par le gouvernement et se planifier en conséquence. Favoriser les organismes régionaux, lorsque possible.	Action 63 En continu	Action 63 Aucun travail de recherche spécifique a été réalisé à l'exception du suivi régulier.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 64 Encourager la réutilisation des encombrants non métalliques et optimiser la chaîne de valorisation des matières telles que matelas, sommiers, meubles, tapis et autres par le biais de l'économie sociale, lorsque possible (ex. : projet-pilote de récupération des matelas et sommiers avec l'entreprise d'économie sociale : Groupe Coderr).	Action 64 2018	Action 64 • 6 183 sommiers et matelas ont été récupérés en 2021 par le Groupe Coderr qui les démantèle, revend le fer et fabrique des bancs de parc et du bois d'allumage avec le bois des sommiers. • 382,4 tonnes de gypse ont été récupérées par Gypse du Fjord (entreprise régionale) qui le transforme en additif pour le sol.	
		Action 65 Évaluer la mise en place de moyens pour favoriser le renforcement de la récupération des RDD auprès des agriculteurs.	Action 65 2018	Action 65 Non débutée.	
		Action 66 Évaluer la possibilité d'utiliser les écocentres comme points de chute pour les RDD des petits ICI assimilables aux RDD résidentiels.	Action 66 2019	Action 66 Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 9	Promouvoir les services destinés au réemploi ainsi que les actions favorisant la réduction à la source.	Action 67 Maintenir la collaboration avec les OBNL du territoire (comptoir vestimentaire, friperie, etc.) pour le réemploi de certaines matières dans les écocentres.	Action 67 En continu	Action 67 Tous les encombrants réutilisables apportés aux écocentres sont donnés aux organismes (tels que les friperies et comptoirs vestimentaires) de proximité afin de contribuer aux entreprises d'économie sociale.	
		Action 68 Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La Régie publicisera le programme de RECYC-QUÉBEC « ICI ON RECYCLE » au sein même des ICI, municipalités et des MRC.	Action 68 En continu	Action 68 • Aucune mesure spécifique en 2021. • Niveau <i>Performance</i> atteint par les bureaux administratifs en 2021.	
		Action 69 Promouvoir l'herbicyclage.	Action 69 En continu	Action 69 Aucune promotion directe n'a été effectuée en ce sens en 2020.	
		Action 70 Analyser la faisabilité de la mise en place de l'écovente (vente de matières réutilisables provenant des écocentres avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.).	Action 70 2018	Action 70 Certains tests de captation et de vente ont été faits par l'organisme Réemploi+ dans les écocentres de la RMR, mais il n'y a pas de valeur pour les poids. Les méthodes pour faire la pesée systématique de toutes les matières allant en réemploi seront mises en place en 2022.	Action 70 L'ÉcoDon est toujours en fonction, mais dans une formule permettant à l'organisme Réemploi+ d'avoir priorité sur la matière.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 71 Continuer la promotion des formations sur le compostage domestique et réévaluer la pertinence d'un programme de subventions pour l'acquisition d'un composteur domestique.	Action 71 En continu	Action 71 Les formations sur le compostage qui sont offertes dans les 3 MRC du Lac-Saint-Jean, chaque printemps, ont été annulées en raison de la pandémie.	
		Action 72 Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles.	Action 72 En continu	Action 72 Le service-conseil offert aux ICI et aux citoyens dirige quotidiennement les demandes vers les organismes spécialisés régionaux selon leurs besoins. Les valoristes dans les écocentres en font de même.	
		Action 73 Analyser la possibilité d'instaurer des pratiques municipales de réduction à la source (conseil en ligne, directive pour l'utilisation du papier blanc, etc.).	Action 73 2018	Action 73 Aucune mesure en 2021.	Action 73 Plusieurs municipalités ont pris des mesures de réduction à la source (sucre en vrac et linguine à l'hôtel de ville, service de location de vaisselle réutilisable pour les citoyens, etc.). Les municipalités ne sont pas dans l'obligation de dévoiler les nouvelles pratiques adoptées à la RMR.
		Action 74 Prévoir des ISÉ pour sensibiliser les citoyens et les ICI sur le réemploi et la réduction à la source.	Action 74 2018	Action 74 • Campagnes publicitaires (Campagne MO, SQRD, écocentres). • 92 subventions pour des couches lavables.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
				• 9 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles primaires (5 013 élèves rencontrés). • 2 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles secondaires (287 élèves rencontrés). • Communiqué de presse et publications Facebook pour inviter les citoyens à faire un don au projet Réemploi+ par les écocentres d'Alma et d'Hébertville-Station.	
		Action 75 Étudier la possibilité de favoriser l'implantation d'une économie circulaire basée sur la synergie des sous-produits.	Action 75 2019	Action 75 Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 10	Suivre et diffuser à la population l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur une base annuelle.	Action 76 Présenter annuellement au conseil des maires l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la Politique gouvernementale et des coûts.	Action 76 Annuelle	Action 76 Présence mensuelle aux tables des directeurs généraux des 36 municipalités pour faire le suivi des actions de la RMR liées au PGMR.	
		Action 77 Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Régie.	Action 77 Annuelle	Action 77 Aucun rapport annuel produit en 2021.	
		Action 78 Faire connaître aux secteurs des ICI les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional.	Action 78 2018	Action 78 Non débutée.	
		Action 79 Doter la Régie d'un tableau de bord pour permettre le suivi des actions posées et en assurer le support.	Action 79 2020	Action 79 Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 11	Suivre et connaître l'ensemble des statistiques reliées au gisement présent sur le territoire des trois MRC du Lac-Saint-Jean.	Action 80 Acquérir des connaissances concernant les matières visées par le PGMR dont notamment les résidus spécifiques de transformation industrielle et les résidus de la deuxième transformation du bois.	Action 80 2019	Action 80 Non débutée.	